



## Le fabricant des Export 'A' accusé de complot et de fraude par la GRC

DENIS CÔTÉ

Au terme de quatre ans et demi d'enquête, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a déposé, fin février, des accusations criminelles de complot et de fraude contre JTI-Macdonald et trois autres compagnies de tabac lui étant reliées, ainsi que huit de leurs dirigeants anciens ou actuels. L'affaire émane principalement de la contrebande des cigarettes Export 'A' qui s'est largement répandue durant les années 1990 à 1994. Troisième plus grand fabricant canadien avec environ 10 % du marché – après Imperial Tobacco et Rothmans, Benson & Hedges (RBH) –, JTI-Macdonald fut acheté en 1999 par la multinationale Japan Tobacco.

Au banc des accusés, on trouve aujourd'hui des personnes oeuvrant au siège social de Japan Tobacco International à Genève, en Suisse, mais aussi d'anciens cadres de RJ-Reynolds aux États-Unis, à qui appartenait la compagnie à l'époque. Ayant son siège social à Toronto, JTI-Macdonald fabrique des cigarettes à son unique usine située sur la rue Ontario, dans le centre-est de Montréal.

Les accusations furent dévoilées par la GRC en conférence de presse à Toronto le 28 février. Puis, le 26 mars, la plupart des suspects ont brièvement comparu en cour, au vieil hôtel de ville torontois. À cette étape, les accusés n'avaient pas à admettre ou non leur culpabilité. Néan-



À Toronto, fin février, des officiers de la GRC expliquent aux médias la route de la contrebande qu'aurait concoctée les dirigeants de RJ-Reynolds.

moins, autant le communiqué du fabricant que les propos de ses avocats niaient en bloc les allégations du corps policier. Dès la veille de l'annonce de la GRC, Japan Tobacco International émettait un communiqué intitulé « *JTI nie catégoriquement les accusations criminelles portées contre elle* ». Guy Côté, vice-président aux affaires publiques, déclare : « *Nous sommes déçus que la GRC ait choisi de procéder sur la base d'accusations criminelles s'appuyant sur des motifs politiques, lesquelles visent des employés honnêtes et respectueux des lois.* »

La multinationale considère que cette poursuite est une décision politique découlant de l'insuccès des procédures entamées contre elle aux États-Unis par

le gouvernement canadien. En novembre 2002, la Cour suprême américaine avait statué que les tribunaux de ce pays ne pouvaient entendre une cause de recouvrement fiscal au profit d'une juridiction étrangère, confirmant de la sorte des jugements inférieurs de l'État de New York. Le Canada réclamait un milliard \$ US de RJ-Reynolds, plus des dommages exemplaires, en vertu de la loi américaine sur l'escroquerie et la corruption. Le fédéral prétendait que la compagnie l'avait floué en inondant sciemment le marché de la contrebande. Cette mésaventure judiciaire

chez nos voisins du sud a coûté 20 millions aux contribuables canadiens, rappelle le cigarettier dans son communiqué. Pour sa part, la GRC se défend d'agir à la requête du gouvernement, expliquant que ces poursuites s'inscrivent dans le cadre de ses efforts continuels pour contrer les activités criminelles.

### Pertes de 1,2 milliard

La Gendarmerie estime que les gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario ont perdu quelque 1,2 milliard en revenus fiscaux à cause des activités frauduleuses des accusés. Ces derniers auraient approvisionné le marché noir canadien en produits du tabac fabriqués

### SOMMAIRE

<b>Positions des partis provinciaux</b>	<b>3</b>
<b>Discours de deux fabricants</b>	<b>4-5</b>
<b>Barb Tarbox, héroïne</b>	<b>6</b>
<b>La Convention-cadre est prête !</b>	<b>7</b>
<b>Visibilité du tabac au cinéma</b>	<b>8-9</b>

Au début des années 1990, la marque Export 'A' était très présente dans le marché noir.





Usine de JTI-Macdonald, dans l'est de Montréal. Auparavant RJR-Macdonald.

➡ au Canada et à Puerto Rico, sachant que ces cigarettes étaient distribuées illégalement au pays. « *En tant que contribuables, nous payons tous pour ces fraudes*, a indiqué l'officier Robert Davis de la GRC. *Nous payons pour les pertes de recettes qui auraient dû financer nos programmes sociaux visant à soutenir nos aînés, instruire nos enfants et s'occuper des malades et des personnes moins fortunées.* »

En réalité, les pertes fiscales découlant de la crise de la contrebande du début des années 1990 au Canada s'élèvent à bien plus d'un milliard, puisqu'il faut y ajouter le manque à gagner occasionné par la chute des taxes décrétée en février 1994, maintenue jusqu'à l'année dernière. De surcroît, les montants perdus le sont pour l'ensemble du marché, et non pas seulement pour la part de JTI-Macdonald qui était d'environ 12 % à l'époque. Même si seul le fabricant des Export 'A' est présentement accusé, ses deux grands con-

currents canadiens ont tout comme lui amplement alimenté le marché de la contrebande, se rappellent tant les fumeurs québécois que les observateurs du dossier. Signalons qu'une imposante perquisition a eu lieu dans les locaux de RBH en janvier 2002. « *L'enquête se poursuit et*

*il est possible que d'autres accusations soient portées* », conclut d'ailleurs le communiqué de la GRC.

L'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) estime à au moins 20 milliards les pertes de revenus gouvernementaux au Canada entre 1990 et 1998. L'Association a exercé de multiples pressions pour que le gouvernement fédéral tienne l'industrie canadienne responsable des torts engendrés par la contrebande du tabac. En février 2001, de concert avec Médecins pour un Canada sans fumée, l'ADNF avait notamment attiré l'attention de la Commission des plaintes du public de la GRC sur le « *peu d'empressement* » du corps policier dans ce dossier. Le directeur de l'Association, Garfield Mahood, se réjouit aujourd'hui du dépôt des accusations. « *Voilà un développement crucial en matière de santé publique*, a-t-il déclaré au *Globe and Mail*. *S'il y a des condamnations, cela aura un effet dissuasif*

*énorme sur la contrebande internationale du tabac.* »

## Les accusés

Outre JTI-Macdonald, les firmes accusées sont RJ Reynolds Tobacco, RJ Reynolds Tobacco International et Northern Brands International, la filiale qui s'employait à distribuer les produits pour la contrebande. Les individus mis en cause sont Edward Lang de Floride, vice-président production chez RJ-Reynolds, Dale Sisel du Wyoming, ancien président de RJ-Reynolds, Jaap Uittenbogaard de Floride, ancien directeur de Northern Brands, Pierre Brunelle de Suisse mais originaire du Québec, ancien président de RJR-Macdonald, Paul Neumann de Suisse, ancien vice-président finances de RJR-Macdonald, Roland Kostantos, ancien directeur financier de RJ-Reynolds International, Stanley Smith de Colombie-Britannique, ancien vice-président aux ventes de RJR-Macdonald, et Peter MacGregor de Géorgie, ancien chef des finances de Northern Brands.

Les trois firmes américaines n'ont pas envoyé de représentants à la comparution de mars. Par le biais d'une lettre d'avocat, elles prétendent qu'elles ne sont pas assujetties aux tribunaux canadiens, n'ayant pas de bureau et ne faisant pas affaires dans ce pays. Sept des huit accusés individuels ont pour leur part brièvement comparu, le seul absent étant M. Sisel. « *Debout en rangée devant le juge de paix, les mains devant eux et arborant un visage sinistre, ces hommes vêtus d'habits luxueux ne semblaient pas à leur place dans cette salle remplie, où l'assistance arborait plutôt des souliers de course, des jeans et des vestes communes* », a rapporté le journaliste du *Globe and Mail*. Les accusés devront revenir en Cour le 8 mai pour la reprise des procédures.

Le communiqué de Japan Tobacco se termine ainsi : « *JTI-Macdonald n'encourage pas et n'a jamais encouragé la contrebande.* » Interrogé par *Info-tabac* en octobre dernier, le président de la compagnie Michel Poirier avait également catégoriquement nié toute implication de son entreprise dans la contrebande.

## Perspective

L'essor de la contrebande du tabac au Canada eut lieu de 1990 à 1994, en réaction aux fortes hausses de taxes des gouvernements fédéral et provinciaux, lesquelles n'étaient pas accompagnées d'autres mesures antitabac crédibles. De manière à faire reculer la taxation et à accroître l'offre, les trois fabricants auraient développé un imposant marché noir en exportant, prétendument vers des pays lointains, des cigarettes aux marques et emballages similaires à leurs produits canadiens. Ces exportations non taxées étaient alors détournées vers des intermédiaires situés surtout dans l'État de New York, pour être ensuite réintroduites au pays. La réserve mohawk d'Akwesasne, près de Cornwall en Ontario, fut identifiée comme principal point de passage de la contrebande de cigarettes, les autorités policières canadiennes n'osant guère y intervenir. Encouragés par des reportages complaisants des médias francophones, les fumeurs québécois furent les plus gros acheteurs de tabac illicite au pays, le marché noir ayant dépassé 60 % du volume au Québec.



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :  
[www.info-tabac.ca/liens44.htm](http://www.info-tabac.ca/liens44.htm)

# Le Parti libéral entend « renforcer l'application de la *Loi sur le tabac* »

Même si le sujet de la santé occupait une place prépondérante dans la récente campagne électorale provinciale, la lutte contre le tabagisme n'a certes guère inspiré le discours de nos politiciens. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a tout de même réussi à arracher des prises de position de la part du Parti libéral et du Parti québécois.

Le 21 mars, la Coalition faisait parvenir aux trois principales formations politiques, avec copies aux médias, une série de six questions concernant des points chauds de la stratégie gouvernementale de réduction du tabagisme. Mais, après les deux semaines de réflexion accordées aux partis, le groupe de pression a dû émettre un communiqué se désolant de n'avoir obtenu aucune réponse ! Par contre, dès le lendemain, la Coalition recevait une lettre d'appui de la part de Jean Charest, chef du Parti libéral et aujourd'hui premier ministre. Puis finalement, ne voulant être en reste, le Parti québécois s'est distingué par ses réponses détaillées aux fameuses six questions.

## Lettre de Jean Charest

« En 2003, un gouvernement libéral propose de continuer la lutte au tabagisme dans le cadre d'une politique de santé publique étoffée, signe Jean Charest. En plus de lutter contre le tabagisme et ses consé-



Le nouveau premier ministre **Jean Charest** veut interdire de fumer dans les cours d'école. Son député Russell Williams a des suggestions antitabac plus ambitieuses.

quences pour la santé, nous mobiliserons tous les agents socio-éducateurs, professionnels et organismes pouvant soutenir les victimes de toxicomanie, d'alcoolisme, de tabagisme et de jeu compulsif. » Le Parti libéral « va renforcer l'application de la *Loi sur le tabac* », ajoute-t-il, donnant toutefois un exemple peu convaincant, soit une interdiction aux enseignants de fumer sur les terrains des écoles. M. Charest avait d'ailleurs parlé de ce cas en campagne électorale.

La prudence de M. Charest contraste avec les propos déterminés de son critique en matière de lutte contre le tabagisme, Russell Williams, alors que les libéraux formaient l'opposition officielle. À plusieurs reprises, M. Williams avait offert la collaboration de son parti pour amender la loi québécoise, de manière à mieux protéger les non-fumeurs. Il avait aussi dénoncé le laxisme du gouvernement péquiste concernant la publicité de tabac liée à un style de vie, largement diffusée sous prétexte d'événements commandités. Le Parti libéral étant au pouvoir, il est à espérer que les positions de M. Williams soient maintenant partagées par le nouveau gouvernement.

## Réponses du PQ

Pour sa part, le Parti québécois s'était donné la peine d'élaborer sur les six questions de la Coalition. Bien que cette formation ne soit plus au pouvoir, voici l'essentiel de ses réponses :

- 1) **Commandites ?** – Le PQ s'engageait à mettre en vigueur l'interdiction totale des commandites du tabac, au 1<sup>er</sup> octobre prochain, tel que prévu par la loi. « Évidemment que nous sommes pour (...) C'est le Parti québécois qui est à l'origine de cette loi. »
- 2) **Taxation ?** – Le gouvernement du PQ suivait la situation, envisageant des hausses en concertation avec l'Ontario et le gouvernement fédéral, tout en contrôlant étroitement la contrebande.
- 3) **Budget ?** – Oui, le PQ était « tout à fait » d'accord avec le maintien ou l'augmentation du budget antitabac. (NDLR : le gouvernement consacrait le



En 2001, l'ancien premier ministre péquiste **Bernard Landry** a eu la bonne idée de nommer un ministre à la prévention, pour partager le fardeau du ministre de la Santé.

plus haut budget *per capita* au Canada à la lutte antitabac, soit plus de 35 millions en incluant les aides pharmacologiques.)

4) **Étalages ?** – Le PQ était possiblement d'accord avec un renforcement de la loi concernant la promotion dans les points de vente, si cela est prouvé efficace et applicable ...

5) **FTE ?** – Pas d'engagement du PQ en faveur de la protection des non-fumeurs ; le parti semble satisfait de la situation dans les restaurants.

6) **Publicité antitabac ?** – Pas d'engagement du PQ pour des annonces plus agressives, mais « une approche du type des campagnes américaines n'est pas exclue de (ses) réflexions ».

## Silence de l'ADQ

La Coalition n'a pas été en mesure de faire broncher le parti de Mario Dumont. Dans un historique des positions des trois partis sur le dossier du tabac, elle n'a relevé qu'une action – négative – de l'Action démocratique du Québec : la dénonciation, en 1998, du projet de loi 444 par M. Dumont et son absence le jour du vote. Ayant maintenant quatre députés à l'Assemblée nationale, l'ADQ aura sans doute



un jour l'occasion de mieux se signaler contre une dépendance qui tue quelque 12 000 Québécois par année. – D. C.

En 1998, Mario Dumont avait dénoncé la *Loi sur le tabac*.

*Imperial Tobacco et JTI-Macdonald*

# Deux discours, un seul but : déjouer les réglementations

JOSÉE HAMELIN

Ce n'est pas d'hier que les fabricants de cigarettes critiquent les organismes et les lois visant à protéger la population des méfaits du tabac. Ce qui est plutôt curieux, c'est qu'à intervalle de cinq mois, les présidents de deux des trois plus grandes compagnies canadiennes prononcent à peu près le même discours, à Montréal, blanchissant leurs entreprises des accusations dont elles sont victimes, et rejetant le blâme sur les groupes de pression antitabac qui les dépeignent « *comme des monstres* ».

Tandis que Michel Poirier, président et chef de la direction de JTI-Macdonald prononçait en octobre, devant le Cercle canadien, un discours intitulé *L'éthique contre le militantisme : le cas du tabac*, son acolyte d'Imperial Tobacco Canada (ITC), Robert Bexon, expliquait à l'Association de Marketing de Montréal, le 4 mars dernier, *Comment réussir dans une industrie en déclin*. Peu avant ces deux dîners de gens d'affaires, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT)

avait dénoncé par voie de communiqués, annexés d'extraits de documents compromettants, les propos des deux dirigeants, avant même qu'ils ne soient prononcés...

Depuis avril 1997, la loi fédérale sur le tabac réduit considérablement la publicité de cette industrie. En plus d'interdire les annonces évoquant un style de vie et d'imposer des avertissements sur les paquets de cigarettes, cette législation proscriba totalement la commandite d'événements à compter d'octobre 2003. Considérant leur secteur comme étant le plus réglementé au pays, les manufacturiers n'hésitent pas à comparer la cigarette à d'autres produits de consommation.

## Du tabac... à la restauration

« *Bientôt, des industries comme celles de la restauration rapide, de l'alcool, de la confiserie, des boissons gazeuses... même [celle] de l'automobile qui construit des voitures qui peuvent aller beaucoup trop vite [...] seront assiégées exactement comme l'industrie du tabac* », prévoyait Michel Poirier le 16 octobre dernier. Pour sa part, Robert Bexon a accusé les gou-

vernements de vouloir imposer, par voie législative, des habitudes de vie plus saines. Refusant de se prononcer sur le bien-fondé des réglementations, il les a toutefois qualifiées de « *virus social* » ; « *elles ne servent, selon lui, qu'à modifier l'environnement concurrentiel* ». M. Bexon a notamment cité la restauration rapide, les loteries, les produits pharmaceutiques et les boissons alcoolisées comme étant d'hypothétiques futures cibles des gouvernements. Par ailleurs, il propose que les stratégies de marketing d'Imperial Tobacco deviennent un modèle pour d'autres entreprises.

Ayant acheté leurs places pour la conférence du président d'Imperial, Heidi Rathjen de la CQCT et Mario Bujold, du Conseil québécois sur le tabac et la santé, ont été choqués qu'un produit aussi nocif que la cigarette soit comparé à des aliments et boissons beaucoup moins dommageables. « *Il est prouvé que même les personnes qui fument modérément risquent d'être atteintes de maladies reliées au tabac* », soulignait Mme Rathjen. De plus, ajoutait Stan Shatenstein, journaliste spécialisé dans le contrôle du tabac, « *si l'abus d'aliments provenant des fast-food peut entraîner des problèmes de santé, la personne assise à côté de celle qui mange un hamburger ne risque pas de souffrir d'un cancer en raison des émanations* », faisant allusion à la fumée secondaire.

## Cibler les jeunes

Si les discours de Messieurs Poirier et Bexon se ressemblent, les déclarations qu'ils servent à leurs auditoires diffèrent beaucoup des informations qui circulent à l'intérieur de leurs compagnies respectives.

« *Nous ne faisons pas de marketing auprès des enfants, nous contentons de conquérir les parts du marché adulte* », avancent, chacun de son côté, les dirigeants d'Imperial et JTI-Macdonald. « *Nous n'avons pas besoin de recruter de nouveaux fumeurs pour assurer la prospérité de notre compagnie, ce n'est pas du tout nécessaire* », a pris la peine de répéter en français Robert Bexon – la quasi-totalité de son allocution était en anglais. Il a même ajouté : « *le lobby antitabac nous accuse souvent d'encourager les enfants à fumer [...]. Il n'y pas l'ombre d'une preuve pour soutenir cette affirmation* ».



Les présidents **Michel Poirier** et **Robert Bexon** considèrent que leur industrie est trop réglementée. Selon eux, les critiques des groupes antitabac ne sont pas fondées.

Toutefois, des preuves, la Coalition en a trouvées de nombreuses en fouillant d'anciens documents internes d'Imperial Tobacco. Par exemple, l'étude *Youth target 1992* est présentée comme « la sixième d'une série de recherches sur le style de vie et les systèmes de valeur des Canadiens de 13 à 24 ans ». En 1981, le plan média de la compagnie destinait les Player's filtre « vers les jeunes mâles, avec l'emphase sur les adolescents mâles ». Selon la CQCT, les fabricants reconnaissent l'importance de recruter les jeunes. Ils déploient des stratégies de marketing qui répondent à leurs besoins puisque 90 % des fumeurs commencent alors qu'ils sont enfants ou adolescents. « Si l'industrie ciblait seulement le marché adulte, considérant la cessation et les décès, les ventes chuteraient de façon faramineuse », conclut le groupe de pression.

M. Poirier a affirmé que rien ne prouve que l'augmentation des taxes sur le tabac en réduit la consommation. Loin d'empêcher les jeunes de fumer, les taxes élevées encourageraient, selon lui, les fumeurs à se procurer des cigarettes sur le marché noir. Bon nombre de documents démontrent pourtant que c'est l'industrie canadienne elle-même qui approvisionnait la contrebande dans les années 1990. Une poursuite au criminel vient d'ailleurs d'être déposée contre JTI-Macdonald à ce sujet. Contrairement à la théorie du cigarettier, fait remarquer la Coalition, « cinq ans après que les gouvernements aient baissé les taxes à cette époque, le taux de tabagisme chez les jeunes a doublé ».

### Maintenir l'acceptation sociale

S'ils admettent que fumer constitue un risque important pour la santé et que la cigarette crée une certaine dépendance, les compères Bexon et Poirier nagent dans la confusion lorsqu'il est question de la fumée secondaire. Publié par Imperial Tobacco, le pamphlet *Notre position* prétend qu'il n'y a « aucune corrélation statistiquement significative entre l'exposition à la fumée de tabac ambiante et le cancer du poumon ». La Coalition rétorque que « c'est par crainte que les dommages subis par les non-fumeurs puissent pousser les gens et les gouvernements à appuyer des interdictions de fumer dans les lieux publics, que l'industrie refuse d'admettre que le tabagisme passif cause des maladies graves ».

Documents de la Coalition en main, les journalistes ont embarassé Robert Bexon par des questions fort pertinentes.



Au lieu de se repentir de vendre un produit qu'ils savent depuis longtemps meurtrier, les deux PDG blâment plutôt les organismes antitabac de ternir publiquement leur image. Ils se reprochent même d'avoir pris trop de temps à démen-

tir les accusations des groupes de santé. Ils n'ont toutefois pas eu la vie facile lors de leurs deux récentes allocutions, puisque les médias montréalais furent alimentés de dossiers et de déclarations offrant un éclairage plus complet.

## Bénéfices record d'un milliard pour Imperial Tobacco

Les bénéfices d'exploitation d'Imperial Tobacco Canada ont atteint le milliard en 2002, révèle son bilan financier disponible sur le Web. Plus exactement, ils sont de 1,031 milliard \$ CAN, en hausse de 6 % sur l'année précédente, alors que le volume des expéditions a, au contraire, baissé de 6 %. Hormis les taxes sur le tabac, les ventes du fabricant s'élèvent à 1,915 milliard, pendant que ses charges d'exploitation ne sont que de 884 millions, pour un ratio bénéficiaire inouï de 54 %. Même si les quelque 1 900 employés réguliers d'Imperial sont extrêmement bien rémunérés, ils demeurent fort rentables ; les bénéfices d'exploitation record de la firme correspondent à 542 000 \$ par travailleur.

Une fois comptabilisés les intérêts et les revenus de placements (74 millions), de même que les impôts sur les profits du fabricant (295 millions), il reste un bénéfice net de 662 millions pour le propriétaire, la multinationale anglaise British American Tobacco.

Imperial Tobacco estime que l'industrie canadienne a diminué ses expéditions de 5,7 % en 2002, pour s'établir à 46,9 milliards de cigarettes. Disposant de 38 300 détaillants au pays, dont 9 300 au Québec, ITC rapporte détenir 59,4 % du marché canadien du tabac, grâce principalement à ses marques Player's, du Maurier et Matinée. Elle évalue maintenant à 7,8 % la part de marché des petits fabricants, lesquels vendraient leurs produits « à rabais » ( ... soit avec des marges raisonnables). Cette part a plus que doublé par rapport à 2001 (3,3 %) et a quadruplé en cinq ans. – D. C.

Bénéfices d'exploitation d'Imperial Tobacco, de 1977 à 2002

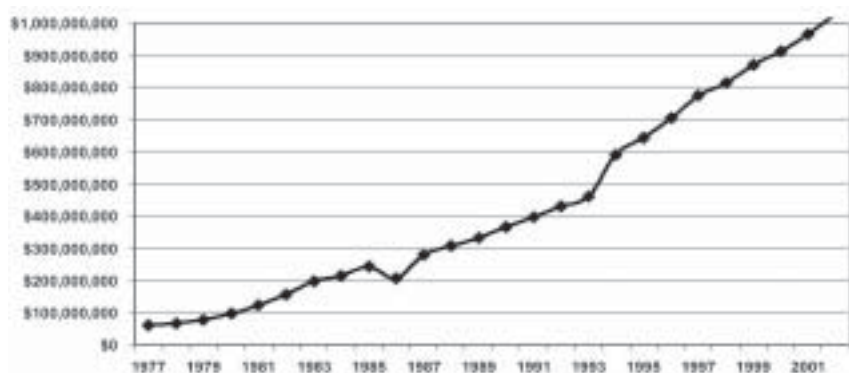


Tableau Médecins pour un Canada sans fumée, mars 2003

# Barb Tarbox, héroïne canadienne

« *Je ne veux pas que personne d'autre meure prématurément à cause de la cigarette* », disait Barb Tarbox au millier d'étudiants et à la dizaine de journalistes anglophones, rassemblés au *Lower Canada College* de Montréal le 25 février dernier. En phase terminale d'un cancer, l'Albertaine de 41 ans a consacré les derniers mois de sa vie à sensibiliser les jeunes aux dangers du tabac. Diagnostiquée incurable en septembre 2002, elle se meurt aujourd'hui d'avoir fumé deux paquets par jour pendant près de 30 ans.

Avec courage et énergie, elle a tenté de convaincre son jeune auditoire que fumer n'en valait pas la peine. Une cigarette non-allumée au doigt, l'ex-mannequin a commencé son discours en disant aux étudiants qu'ils étaient chanceux d'être beaux et en santé. « *Moi aussi, j'étais en santé avant, raconte-t-elle. J'étais Top Model, je menais une vie de rêve et du jour au lendemain, j'ai appris que j'allais mourir.* »

« *On croit toujours que les cancers n'arrivent qu'aux personnes âgées destinées, de toute manière, à mourir. Même si ma mère est morte d'avoir fumé, je croyais que cela ne m'arriverait jamais à moi. Et que si j'étais un jour victime du cancer, les scientifiques auraient eu le temps de trouver un remède à cette maladie* », se souvient Mme Tarbox.

## « Regardez ce que m'a fait la cigarette ! »

« *Vous trouvez que c'est cool de fumer ? Aujourd'hui, je meurs du cancer parce que moi aussi je pensais cela en 7<sup>e</sup> année. Regardez-moi ! Regardez ce que je suis devenue... mon corps se prépare à mourir, témoigne Barb Tarbox. Mes cheveux qui avaient poussé pendant 41 ans sont tombés en moins de 10 jours suite à la chimiothérapie. J'ai également perdu plus de 40 livres en deux mois. Ça, c'est sans parler de mes tumeurs à l'abdomen et au cerveau qui menacent d'éclater à chaque seconde.* » Tous l'écoutaient dans un silence émouvant.

En septembre, on lui a conseillé de dire un dernier au revoir aux gens qu'elle affectionne. « *Je ne verrai pas ma petite fille de neuf ans grandir, poursuit-elle. Imaginez un instant devoir dire adieu à la personne que vous aimez le plus au monde...* ». L'émotion était à son comble et bon nombre d'étudiants qui avaient, jusque-là, réussi à se contenir, fondirent en larmes.

À maintes reprises, elle a mis les étudiants en garde face à l'influence de leurs pairs. « *N'écoutez jamais les personnes qui*



Atteinte d'un cancer incurable, **Barb Tarbox** demande à cette étudiante de ne pas pleurer.

*vous offriront des cigarettes en disant : essaye ça, c'est cool ! Planifier ses propres funérailles n'a rien de cool, pas plus que la souffrance que vous pourriez avoir à endurer* », renchérit-elle. À la fin de son discours, Mme Tarbox s'est méritée une ovation debout, tandis que beaucoup de jeunes sanglotaient. Son message d'espoir lui a aussi valu la sympathie et les accolades de plusieurs étudiants. « *Ne vous en faites pas pour moi, profitez de la vie, réalisez vos rêves* », leur murmure-t-elle, le regard scintillant.

## Un témoignage efficace

Interrogés sur la portée du discours de Mme Tarbox, plusieurs adolescents ont répondu qu'ils ne fumeraient jamais et qu'ils allaient faire pression sur leurs proches aux prises avec cette dépendance.

« *Les témoignages comme ceux-ci sont très utiles parce que les jeunes constituent un public difficile à sensibiliser, remarque Stan Shatenstein, journaliste spécialisé dans le contrôle du tabac. Le fait de pouvoir observer les ravages physiques causés par la cigarette est un excellent moyen de les atteindre.* »

Alors que 45 000 Canadiens, dont 12 000 Québécois, décèdent annuellement en raison du tabagisme, les témoignages publics de ce type se font plutôt rares. M. Shatenstein explique cette carence en présumant que les victimes de maladies reliées à l'usage du tabac se sentent coupables de mourir prématurément. La plupart d'entre elles choisiraient donc de passer leurs derniers instants en famille.

Au cours des six derniers mois, Barb Tarbox a présenté une quarantaine de conférences et rencontré plus de 50 000 étudiants à travers le pays. Bien connue au Canada anglais, la militante espère avoir touché les jeunes, faute de n'avoir, elle-même, été sensibilisée à temps. En Alberta, Mme Tarbox a aussi fait pression sur le gouvernement provincial afin qu'il interdise de fumer dans les endroits publics ainsi que sur les lieux de travail. Au cours d'une cérémonie, la Chambre des communes, à Ottawa, lui a attribué le titre d'héroïne canadienne. — J. H.



Les médias anglophones ont bien couvert la croisade de Mme Tarbox.

# La Convention-cadre mondiale est prête !

Après quatre années de gestation, le texte définitif de la Convention-cadre mondiale pour la lutte antitabac a finalement été arrêté le 28 février dernier. Réunis à Genève lors de la sixième et dernière ronde de négociations, les délégués de 171 des 192 États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se sont entendus sur un traité final. Il sera vraisemblablement entériné lors de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé à la fin mai.

Arborant les points majeurs de la lutte antitabac, la Convention-cadre couvre les taxes, la prévention et le traitement du tabagisme, le commerce illicite, la publicité, le parrainage d'activités par l'industrie, ainsi que la promotion et la réglementation des produits du tabac. Elle prévoit, entre autres, des mises en garde sanitaires claires occupant au moins 30 % (mais idéalement 50%) de la surface des paquets de cigarettes, et l'interdiction des termes trompeurs, tels « légères » ou « douces ». Les gouvernements adhérant à la Convention pourront également « envisager » des mesures législatives permettant d'établir la responsabilité de l'industrie du tabac face aux coûts associés à la consommation de leurs produits.

En raison des dispositions constitutionnelles de certains pays où la « liberté d'expression » prévaut sur la santé publique, l'interdiction globale de la publicité est retardée. Le texte final stipule que les signataires devront orienter leur pays vers une interdiction totale au cours des cinq années suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Toutefois, les États sont tenus de restreindre la publicité en faveur du tabac ainsi que la promotion et les commandites et ce, dès l'application du traité. Ouverte à la signature des États membres de l'OMS, la convention entrera en vigueur 90 jours après le dépôt de la quarantième ratification. En souscrivant, les gouvernements acceptent également de contribuer « à la recherche de ressources financières ». Misant sur la bonne foi et l'honneur des signataires, aucune mesure particulière ne contraindra toutefois les États à respecter leurs engagements.

Selon le Dr Gro Harlem Brundtland, directrice générale de l'OMS, cette Convention marque un tournant décisif dans

le domaine de la santé publique mondiale. Alors que le tabac tue neuf personnes chaque minute à l'échelle mondiale, « *ce traité international protégera la vie des générations présentes et futures contre les méfaits du tabac* », soulignait-elle dans un communiqué.

## Nuisance américaine et allemande

Plusieurs organisations non gouvernementales ont dénoncé les manœuvres de l'industrie, laquelle aurait obtenu l'appui de certains gouvernements pour affaiblir le texte final, dont ceux des États-Unis, de l'Allemagne et du Japon. Selon un responsable de *Action on smoking and health*, un organisme américain de défense des droits des non-fumeurs, « *il est évident que les États-Unis veulent un traité n'ayant aucune interférence dans le commerce, aucune obligation d'avertissements de santé, et aucune restriction (et encore moins une interdiction) de la publicité* ».

Responsable du dossier du tabac à l'OMS lors des premiers pas de la Convention, le Canadien Neil Collishaw croit que la position de l'Allemagne est beaucoup plus problématique que celle des États-Unis. « *En affirmant qu'elle ne signerait pas le traité, l'Allemagne pourrait avoir un impact important sur d'autres pays, men-*

*tionne-t-il à Info-tabac, puisqu'au sein de l'Union européenne, les décisions internationales doivent être acceptées à l'unanimité.* »

M. Collishaw est aujourd'hui directeur de la recherche à Médecins pour un Canada sans fumée. Il précise que la Convention est le premier traité de santé des temps modernes fournissant des règles minimales qui favoriseront l'avancement et le soutien de la santé publique. Sa collègue Cynthia Callard ajoute « *qu'avec cette Convention, les pays en développement auront une chance réelle d'obtenir l'aide technique et financière nécessaire à l'implantation de fortes mesures de contrôle du tabac* ».

## Rôle positif du Canada

Le Canada a joué un rôle majeur dans l'achèvement de la Convention, en présidant des groupes de négociation et en prenant fermement position sur les questions clés de la publicité, de l'emballage et de l'étiquetage. La ministre de la Santé Anne McLellan, ainsi que le ministre aux Affaires étrangères Bill Graham, ont félicité, par voie de communiqué, l'organe intergouvernemental de négociation de la Convention-cadre pour l'achèvement de ses travaux. – J. H.

Copyright - OMS / Harry Anenden 2003



Gro Harlem Brundtland, directrice de l'OMS, pose devant l'horloge de la mort.

Indiquant « 13 323 521 décès » au 17 février, ce mécanisme estime le nombre de personnes tuées par le tabac sur Terre depuis le début des négociations de la Convention-cadre, en 1999.



*31 mai : Journée mondiale sans tabac*

## L'OMS dénonce la haute visibilité du tabac au cinéma

JOSÉE HAMELIN

Rares sont les films hollywoodiens dans lesquels l'usage du tabac est montré sous son vrai jour. Au lieu de conduire à la dépendance, aux maladies et à la mort, fumer y est plutôt présenté comme une activité normale, régulièrement adoptée par des personnages fortunés, attirants et puissants. En réaction à l'image complaisante du tabagisme qu'ils véhiculent, le cinéma et la mode font l'objet de la prochaine Journée mondiale sans tabac, présentée le 31 mai sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Paradoxalement, Hollywood est situé en Californie, peut-être l'endroit sur Terre le plus à l'avant-garde de la lutte contre le tabac. Il y est défendu de fumer dans les bars depuis janvier 1998. Mal à l'aise devant la contribution des producteurs de cinéma américains à la propagation mondiale du tabagisme, le Dr Stanton Glantz, de l'Université de Californie à San Francisco, a lancé le projet *SmokeFree Movies*. Le professeur Glantz est un expert renommé du contrôle du tabac ; avec ses collègues, il a signé une foule de recher-

ches sur plusieurs de ses aspects, notamment la protection des non-fumeurs.

En novembre 2002, *SmokeFree Movies*, de concert avec l'OMS, l'Association médicale américaine et l'Association pulmonaire américaine ont dénoncé la présence trop fréquente du tabac au grand écran. Ces organismes proposent une série de mesures visant à en réduire l'impact. D'abord, on demande d'ajouter au générique des films à contenu tabagique, une mention certifiant qu'aucun membre de la production n'a accepté de rétribution de la part d'un cigarettier. On recommande aussi de présenter de convaincantes publicités antitabac avant ces films. Puisque le tabagisme des personnages découle d'un choix artistique – selon les producteurs –, les marques de cigarettes sont inutiles et ne devraient donc pas être exposées, concluent-ils. Finalement, on suggère une classification des films, en prévenant le public que certaines productions peuvent contenir des scènes de tabagisme, à la manière de ce qui prévaut pour les scènes de violence. Ainsi, une cote « R », pour *Restricted*, interdirait la présence

d'enfants d'un certain âge si le tabagisme est exposé sans en révéler les conséquences.

### Potentiel de l'inconscient

Les sites Web de l'OMS, de *SmokeFree Movies* et même de Santé Canada expliquent en détail l'inquiétude de la communauté de la santé sur la promotion du tabac par le cinéma. Plus efficaces que les annonces télévisées de cigarettes, les scènes de tabagisme surviennent dans les films au moment où l'attention du public est centrée sur le déroulement de l'intrigue. Par conséquent, le cinéophile est inconsciemment soumis à une tactique de vente dont le produit vedette est mortel.

N'ayant en soi aucune personnalité, la cigarette n'est qu'un complexe mélange de tabac, de papier, de colle et de plus de 600 substances chimiques, indique l'OMS. Seul produit légal à créer une dépendance et à tuer la moitié de ses consommateurs réguliers, la cigarette devient par contre, dans les mains d'un acteur, un témoin des émotions. Accessoire facile du scénariste, elle incarne le bonheur aussi bien que la tristesse, la rébellion ou encore le stress.

Le tabagisme serait, selon l'Association médicale américaine, trois fois plus fréquent dans les films que dans la vraie vie, ce qui est loin de représenter une société de moins en moins tolérante face au tabac. En présentant le fait de fumer comme étant une habitude normale, le cinéma encourage les jeunes à expérimenter la cigarette, déplore l'Association. Selon des études rapportées sur le site de *SmokeFree Movies*, « les adolescents qui voient leurs idoles fumer au grand écran ont 16 fois plus de risques que les autres de développer une attitude favorable face au tabac. De plus, voir des fumeurs dans les films

Environ le tiers des nouveaux films analysés par les bénévoles de SceneSmoking.org obtiennent la cote « **poumon noir** », car ils montrent des scènes fréquentes de tabagisme, sans en révéler de méfaits. Voici trois exemples produits en 2002.



*Ballistic : Ecks vs Sever*, avec Antonio Banderas



*The Banger Sisters*, avec Goldie Hawn.



*Empire*, avec John Leguizamo



Chef d'oeuvre du réalisateur canadien James Cameron, *Titanic*, sorti en 1997, est souvent cité pour sa promotion du tabagisme. Les amoureux, interprétés par **Leonardo DiCaprio** et **Kate Winslet**, semblent avoir bien du plaisir en fumant.

triple les probabilités qu'un jeune essaie de fumer».

Nombreux sont les acteurs qui acceptent de jouer des rôles fumeurs. Que l'on pense à Matt Damon, Drew Barrymore, Brad Pitt, Bruce Willis, en passant par Arnold Schwarzenegger, Gwyneth Paltrow et Angelina Jolie, tous ont déjà flirté avec la nicotine devant la caméra. Dans *Le mariage de mon meilleur ami*, Julia Roberts accepte une cigarette pour atténuer un chagrin d'amour. Dans *Titanic*, des millions de spectateurs ont vu Leonardo DiCaprio et Kate Winslet griller innocemment leur tabac. Même l'amusant Jim Carey annonce des Marlboro dans la comédie *Moi, moi-même et Irène*. Les films récents n'ont pas davantage tendance à censurer la cigarette, comme en témoigne le classement tabagique du site de *SceneSmoking.org*, dont les bénévoles évaluent régulièrement les dix films les plus populaires aux États-Unis.

En 1989, suite à un scandale médiatique laissant présager une intervention du Congrès américain, les fabricants de cigarettes ont « volontairement » cessé d'acheter le passage de leurs marques au grand écran, une volonté réitérée en 1998. Malgré cela, le *Massachusetts Public Interest Research Group* révèle que, pendant les années 1999 et 2000, la visibilité du tabac aurait augmenté de 50 % au grand écran, atteignant aujourd'hui un niveau supérieur à celui des années 1960.

**Ailleurs au monde**

Hollywood n'est malheureusement pas le seul promoteur du tabac au cinéma. Basée à Mumbai, l'industrie cinématographique indienne, communément appelée

Bollywood, produit également des films à forte concentration nicotinique. Principalement orienté vers le marché asiatique, moyen-oriental et africain, Bollywood réalise plus de 800 films par année. Une récente étude de l'OMS portant sur 395 d'entre eux, tournés entre 1991 et 2002, conclut que le tabagisme figure dans plus de 75 % des cas. Tout comme à Hollywood, la réalité est mal représentée. Alors que ces films montrent surtout des cigarettes, les gens de cette partie du globe mâchent majoritairement le tabac sous forme de *gutka* ou fument des *bidis*, soit des cigarettes artisanales sans filtre dont le goût de tabac est masqué par de fortes saveurs.

Friands des productions américaines, les Québécois n'échappent pas aux messages publicitaires cachés dans les films. « Ici, on n'a jamais rapporté de cas de producteurs qui auraient été sollicités par l'industrie du tabac pour faire la promotion de leurs produits », indique toutefois Céline Pelletier de l'Association des producteurs de télévision et de films du Québec. Malgré cela, certains de nos scénaristes n'hésitent pas à montrer la cigarette dans leurs longs métrages. Du côté de Téléfilm Canada, on soutient que la violence gratuite, l'exploitation sexuelle et le racisme sont des critères qui éliminent certains films proposés, mais que l'exposition du tabac n'influence pas la décision de financer ou non un projet.

Soutenu par des fondations américaines de santé, **SmokeFree Movies** place des annonces antitabac dans des revues de cinéma. Il offre aussi des versions françaises.

[ ENFANTS ET TABAC ]

Comment éviter que quatre films sur cinq interdits au moins de 15 ans incitent les enfants à fumer?  
En les interdisant aux moins de 17 ans.

L'Association canadienne des parents (ACP) a récemment publié un rapport sur le tabac dans les films destinés aux enfants. Selon le rapport, 44 % des films interdits au moins de 15 ans contiennent des scènes de tabac. Les parents sont encouragés à demander l'interdiction de ces films à leur bibliothèque locale.

[ ENFANTS ET TABAC ]

Hollywood pousse les enfants à fumer. Mais à quoi les réalisateurs pensent-ils?

C'est un fait : Hollywood pousse les enfants à fumer. Selon une étude récente, 44 % des films interdits au moins de 15 ans contiennent des scènes de tabac. Les parents sont encouragés à demander l'interdiction de ces films à leur bibliothèque locale.

[ ENFANTS ET TABAC ]

Ce n'est pas aux vedettes de cinéma de trouver un traitement contre le cancer mais elles pourraient au moins s'abstenir de le provoquer.

Les vedettes de cinéma ne devraient pas être encouragées à fumer. Une étude récente a révélé que 44 % des films interdits au moins de 15 ans contiennent des scènes de tabac. Les parents sont encouragés à demander l'interdiction de ces films à leur bibliothèque locale.

[ ENFANTS ET TABAC ]

Les grands cigarettiers disent ne plus rien verser aux stars d'Hollywood depuis plusieurs années. Pourquoi donc celles-ci se rendent-elles encore complices de l'industrie la plus meurtrière du monde?

Les grands cigarettiers disent ne plus rien verser aux stars d'Hollywood depuis plusieurs années. Pourquoi donc celles-ci se rendent-elles encore complices de l'industrie la plus meurtrière du monde?

SmokeFree Movies

## ■ *Fin des commandites*

En vertu des lois canadienne et québécoise sur le tabac, la dernière étape de l'interdiction totale des commandites du tabac aura lieu dans à peine cinq mois, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2003. Le cas le plus problématique sera peut-être celui, en 2004, du Grand Prix montréalais de Formule 1 qui, bien que non commandité par l'industrie, présente des écuries internationales arborant des marques de cigarettes.

En Europe actuellement, le désaccord est vif entre les ministres de la santé et les dirigeants de la Formule 1. L'Union européenne ayant retenu la date du 31 juillet 2005 pour l'interdiction de la publicité du tabac, incluant celle des commandites, Max Mosley et Bernie Ecclestone menacent carrément de déménager les compétitions dans des pays accueillants envers le tabac, comme en Asie, au Moyen-Orient ou en Europe de l'Est. Pour démontrer leur sérieux, ils ont retiré du calendrier l'épreuve de Belgique en 2003 et celle de l'Autriche l'an prochain.

« *Peut-on quitter le Canada, l'Australie et une foule de pays industrialisés pour s'installer dans des républiques de bananes ? À première vue, ça n'a pas beaucoup de sens* », s'inquiète le président de la course de l'Île Notre-Dame, Normand Legault, dans un reportage du *Journal de Montréal* titré « *La fin du Grand Prix du Canada ?* ». Le promoteur affirme n'avoir pas l'intention de batailler en vue d'obtenir une exemption pour son épreuve. « *Il s'agit d'une loi qui est en vigueur et nous allons la respecter. La décision d'abandonner le Grand Prix du Canada appartiendra aux équipes. Je n'ai aucun contrôle là-dessus* », a-t-il déclaré.



## ■ *Galeries de la Capitale*

Les Galeries de la Capitale, à Québec, sont officiellement devenues sans fumée le 31 mars. Tandis que la loi québécoise permet de fumer jusque dans 40 % des aires communes des centres commerciaux, les Galeries ne l'autorisaient que dans 20 % de ces lieux. Le directeur général du centre, Yves Bois, est très heureux de la transformation. « *Jusqu'à présent, nous n'avons eu que des commentaires favorables* », mentionne-t-il. C'est dans le but de satisfaire sa clientèle, à forte proportion familiale, que l'administration a décidé d'opter pour un air plus sain. « *Nous avons beaucoup de demandes à cet égard et quelques plaintes de nos clients et commerçants* », ajoute M. Bois.

Sur 250 magasins, seuls le restaurant du magasin La Baie et le Déli-Quest disposent désormais d'une zone fumeur. Les Galeries de la Capitale forment le 2<sup>e</sup> plus grand centre commercial du Québec, devancé de peu par le Carrefour Laval, lequel était devenu sans fumée en mars 1998.

## ■ *Contrebande laurentienne*

Le marché illicite du tabac n'est pas l'apanage des multinationales. Le 26 mars, quatre individus des Laurentides ont été accusés de complot et de fraude pour avoir mis en vente des paquets de tabac sans taxes, fraudant ainsi le fisc de quelque 5 millions. Près d'un million en argent comptant et sept véhicules ont été saisis. La compagnie Distribution MCS, située à Bellefeuille près de St-Jérôme, ne déclarait que 5 % de ses ventes, l'ensemble de ses produits étant plutôt refilets dans

un réseau de dépanneurs qui furent eux aussi l'objet de perquisitions. Les accusés sont Michel Cloutier, Antoine Labelle, Lise Lecompte et Julio Gil, âgés de 48 à 64 ans. Le marché noir du tabac en vrac est devenu tentant depuis que le gouvernement québécois en a élevé de beaucoup la taxation en avril 2001. Compte tenu de la multitude de petits fabricants et distributeurs, et l'absence de marques connues, il est assez aisé de déjouer les contrôles.



## ■ *Cible atteinte*

Le Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » 2003 a dépassé son objectif de 30 000 fumeurs, lesquels s'étaient engagés à s'abstenir au moins durant les six semaines précédant le 11 avril, a révélé la coordonnatrice de cette campagne, Louise Labrie. Le compte exact, de même que la liste des gagnants seront dévoilés devant la presse le 30 avril, lors d'une cérémonie au théâtre Corona de Montréal. Mme Labrie est enchantée du succès de participation, en particulier de l'achalandage au site [www.defitabac.qc.ca](http://www.defitabac.qc.ca). Tel que prévu, six fumeurs extravertis ont pris part au *Sevrage Show*, en exposant leur arrêt tabagique sur le Web. Devant la popularité de leur site, le groupe Acti-Menu, organisateur du Défi, offre désormais de l'aide à la cessation par Internet à l'année longue ; les intéressés recevront notamment une série de 20 courriels hebdomadaires d'encouragement.



Depuis la course de Formule 1 de Saint-Marin, à Pâques, l'écurie Williams affiche des logos du timbre antitabac NiQuitin CQ, commercialisé en Europe par GlaxoSmith Kline. Mais 5 des 9 autres écuries ont pour principal commanditaire un cigarettier !

[www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca)

*Votre portail pour  
un Québec sans tabac*

43 122 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier  
au 31 mars 2003



## ■ New York sans fumée

Le 26 mars, les deux chambres législatives de l'État de New York ont adopté, par de fortes majorités, une loi interdisant de fumer dans tous les endroits publics intérieurs, incluant les bars et les restaurants. Le gouverneur George Pataki l'ayant rapidement entérinée, cette loi sera effective dès le 24 juillet. Avec 19 millions d'habitants, dont 8 millions dans la métropole New York, cet État américain devient le troisième à régir aussi complètement l'usage du tabac. Seuls la Californie et le Delaware l'ont précédé. Incidemment, cette loi mettra rapidement fin aux rares exemptions concédées par le musclé règlement de la Ville de New York, lequel est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril.

Joseph Cherner, président de SmokeFree Educational Services, s'est réjoui de ce progrès. « *Aucun travailleur ne sera victime de discrimination en étant obligé de respirer de la fumée de tabac à son emploi, considère-t-il. Les fumeurs resteront les bienvenus partout. Seule la fumée ne l'est plus.* » Parmi la douzaine d'États se proposant d'adopter des lois complètes de protection des non-fumeurs, M. Cherner prévoit des aboutissements rapides au Massachusetts, en Floride, au New Jersey et au Maine. L'État de New York ayant une frontière commune de 100 km avec le Québec, les résidents de la Montérégie auront donc bientôt accès à des bars et des restaurants sans fumée à Plattsburgh et à Malone, par exemple.

Bientôt sans  
fumée :



## ■ 10 milliards pour les légères

Le 21 mars, un juge du comté de Madison, dans l'Illinois, a condamné le géant américain du tabac Philip Morris à un dédommagement de 10,1 milliards \$ US pour avoir trompé plus d'un million de fumeurs de cet État concernant le danger des cigarettes légères. En conséquence de ce recours collectif, la compagnie doit également rembourser la bagatelle de 1,7 milliard en frais d'avocats. Contrairement à ce qui appert dans d'autres procès, alors que l'industrie réussit à faire reporter en appel pendant des années des causes perdues, le juge Nicholas Byron a exigé du fabricant une caution de 12 milliards, payable en moins de 30 jours s'il y a appel. Le fabricant a rétorqué que cette caution gigantesque pourrait l'acculer à la faillite et mettre en péril les versements dus aux États en vertu de l'entente globale de 1998. Les parties se sont par la suite entendues pour une caution de 6 milliards.



## ■ Colloque au féminin

En novembre 2004, la ville de Québec sera l'hôte du premier colloque international sur le tabagisme féminin. Alors que le cancer du poumon tue désormais plus de femmes que le cancer du sein en Amérique du Nord, l'écart de prévalence du tabagisme qui séparerait les femmes des hommes s'est pratiquement effacé. Cette première conférence a pour but de contribuer à la recherche qui permettra de contrer graduellement ce fléau. En plus de porter sur la situation actuelle du tabagisme féminin, les discussions aborderont des sujets aussi variés que la manipulation des femmes par l'industrie, les maladies spécifiques aux femmes, la pauvreté et la cessation. Des ateliers seront offerts en français et en anglais. Chantal Levesque, de la Direction de la santé publique de Québec, et Ann Royer, de l'Unité québécoise de recherche sur le tabagisme, agissent à titre de co-présidentes du comité scientifique du colloque. Plus de renseignements dans nos prochains numéros.

## ■ Dépendants plus jeunes

Selon une étude réalisée par la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, les jeunes seraient dépendants de la cigarette de plus en plus tôt. « *Ça prend moins de deux ans à un enfant pour devenir dépendant de la cigarette*, constate la chercheuse Jennifer O'Loughlin. *De plus, de très bas niveaux de nicotine suffisent à les maintenir dépendants* ». Son équipe a interrogé 1 265 étudiants âgés de 12 ans et plus, fumeurs ou non.

Tenue depuis 1999, l'enquête démontre qu'en Secondaire I, le tiers des enfants ont essayé au moins une cigarette ; 3,6 % fument déjà chaque jour. Parmi leurs aînés de secondaire 5, la moitié ont fumé une première cigarette et 10 % sont devenus fumeurs quotidiens. Sans pour autant expliquer les raisons qui poussent les adolescents à commencer à fumer, l'étude soutient que la première inhalation de cigarette est déterminante. « *Si l'enfant ressent des nausées et d'autres effets déplaisants, il y a de fortes chances que cela le dissuade d'allumer de nouveau* », remarque Mme O'Loughlin.



## ■ MIM d'or pour jarrete.qc.ca

À l'occasion du Gala du 9<sup>e</sup> Salon des technologies numériques, présenté le 15 avril au Palais des Congrès de Montréal, le site d'arrêt tabagique [www.jarrete.qc.ca](http://www.jarrete.qc.ca) a remporté le « MIM d'or » de la catégorie *Institutions publiques, services gouvernementaux*. Bien que ce site soit une initiative du Conseil québécois sur le tabac et la santé, le prestigieux prix récompensait plutôt sa firme conceptrice, Orénogue Interactif. Ayant reçu plus de 55 000 visiteurs en trois mois, cette création se distingue par son graphisme et par son approche interactive innovatrice. Ce projet est soutenu par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

## ■ Trottoirs sans mégots

Depuis octobre dernier, il est interdit de fumer dans certains lieux publics extérieurs couvrant le tiers de l'arrondissement de Chiyoda, au centre de Tokyo. Le règlement vise à maintenir la propreté des trottoirs et à éviter les brûlures aux vêtements des passants. En quatre mois, les officiers municipaux ont infligé aux fumeurs impénitents 2 250 amendes de 2 000 yens, soit environ 25 \$ CAN. Par sympathie pour sa clientèle, Japan Tobacco (JT) a aménagé dans des parcs de la capitale nipponne deux roulottes pour fumer, les SmoCar. « *Comme les endroits où l'on peut fumer diminuent, nous essayons de réduire l'inconfort des fumeurs* », a expliqué un porte-parole du fabricant à l'Agence France-Presse. Selon une enquête de JT réalisée en 2002, 49 % des hommes et 14 % des femmes fument au Japon.

L'efficacité et la rapidité des officiers japonais à émettre des constats d'infraction aux fumeurs contrastent avec la démarche québécoise. Depuis juillet 2000, date d'entrée en vigueur des mesures pénales de notre loi sur le tabac, les inspecteurs locaux accrédités par



À Tokyo, Japan Tobacco a aménagé des roulottes pour fumer, les SmoCar.

le ministère de la Santé du Québec n'ont émis que 304 constats d'infraction (de 75 \$). Il y a présentement 55 inspecteurs locaux, tels des agents de sécurité d'université, précise Chantal Maltais, chef du bureau des inspecteurs à Québec. « *Le renforcement de la loi par l'émission de constats est un dernier recours, explique-t-elle. En général, les employeurs et gestionnaires de lieux obtiennent la collaboration des fumeurs par leurs politiques internes et de simples avertissements.* »

## ■ Washington réclame 289 milliards

En mars, le gouvernement américain a évalué à 289 milliards \$ le dédommagement requis des fabricants de cigarettes pour avoir utilisé des tactiques de marketing frauduleuses et trompeuses. Dans une poursuite en Cour fédérale, le département de la Justice reproche à Philip Morris, RJ-Reynolds, Brown and Williamson et Liggett Group d'avoir manipulé les niveaux de nicotine, menti à leurs clients sur les dangers du tabac, et ciblé délibérément les enfants dans leurs campagnes promotionnelles.

Déposée initialement sous l'administration Clinton, la plainte sera jugée dans le cadre d'une loi de lutte contre le crime organisé. Bien

que les cigarettiers feront tout pour que cette poursuite soit rejetée, le procès devrait normalement débiter en septembre 2004. La somme de 289 milliards de dollars, US bien sûr, correspond à un demi-siècle de profits « *illégalement obtenus* » par les principaux manufacturiers, parce qu'ils ont vendu des cigarettes à près de 30 millions de personnes ayant commencé à fumer avant d'avoir atteint l'âge de la majorité. Le gouvernement central est sans doute jaloux du succès des 46 États qui récoltent une compensation de 206 milliards d'ici 2025 en vertu d'une entente globale conclue en 1998. Cet accord mettait fin à une kyrielle de poursuites relatives aux dépenses médicales des États, attribuables aux maladies causées par le tabagisme.

Info-tabac est publié avec l'appui de :



Les vues exprimées dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.

**PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
SUR LES SUJETS  
DE CE NUMÉRO À :**

[www.info-tabac.ca/liens44.htm](http://www.info-tabac.ca/liens44.htm)



# Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 200 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur [www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca) en formats HTML et PDF. Notre site web dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Révision : Isabelle Masingue.

Montage créé à l'aide du logiciel PageMaker 7.0 d'Adobe. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
— Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996.  
ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 – Télécopieur : (514) 525-6044  
– Courrier électronique : [courrier@info-tabac.ca](mailto:courrier@info-tabac.ca)

**Si non distribuable :**  
retournez la fiche d'expédition (préadressée au verso) à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7